

Fontenay Gestion

POLITIQUE DE VOTE

ANNEE 2008

Fontenay Gestion

---

3 avenue hoche - 75008 Paris

## **- PERIMETRE INITIAL DU VOTE :**

### **1 Principes d'élaboration de la procédure**

#### ***Rappel***

L'AMF demande aux gestionnaires de participer aux assemblées et d'exercer les droits de vote. Le gérant exerce les droits de vote éventuels découlant de la qualité d'actionnaire de l'OPCVM dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou porteurs, et conformément à la politique de vote élaborée (article 322-75 du nouveau Règlement Général de l'AMF).

En outre, l'AFG a émis une liste de recommandations sur le gouvernement d'entreprises à l'attention des émetteurs et mis en place une cellule de veille permettant d'alerter les membres de l'AFG des éventuels non-respects de ces recommandations dans les projets de résolution présentés par les principaux émetteurs français lors de leurs AGO et AGE. L'essentiel des points litigieux porte sur les dispositifs anti-OPA, les droits de vote double, les cumuls de mandats d'administrateurs et la présence aux conseils d'administrateurs « indépendants ».

Il a été décidé en 1999, une fois sorties ces recommandations de l'AFG, de les retenir prioritairement comme guide d'exercice des droits de vote, tout en réservant une libre appréciation conforme à notre propre analyse au sein de Neuflyze OBC Asset Management et de ses filiales.

### **2 Procédure**

#### **2.1 Principes de participation aux assemblées générales**

Sauf exceptions examinées par la commission des assemblées générales (voir 2.3), il est décidé que la société de gestion exercera ses droits de vote pour les émetteurs représentant plus de 2 millions d'euros dans l'actif cumulé de tous les OPCVM du périmètre consolidé de gestion des sociétés de gestion (y compris les SICAV, à l'exception des FCPE pour lesquels les droits de votes sont exercés par Fongepar et qui ne sont donc pas compris) formant le groupe Neuflyze-OBC Asset Management (les sociétés Neuflyze OBC Asset Management, Neuflyze Private Assets et Fontenay Gestion).

La fixation d'un montant minimal pour déterminer la participation ou non à une AG peut être obtenue à partir des instruments dont dispose en permanence la société de gestion (Business Objects en priorité).

Ce principe ci-dessus est adopté pour les émetteurs de droit français puisque l'organisation de la place française permet d'identifier et de participer aux votes avec efficacité.

Pour les émetteurs étrangers, la difficulté d'obtention des formulaires et documents relatifs aux votes auprès des émetteurs et/ou des centralisateurs et dépositaires de titres rend

globalement cet objectif plus difficilement réalisable et la société de gestion a donc décidé de ne pas voter pour les actions étrangères, sauf exception ou volonté expresse de(s) gérant(s) concerné(s).

La société de gestion ne participe pas au vote si elle ne peut récupérer les documents y afférents (ou si ces derniers sont partiels ou incomplets), si les documents de vote ne sont pas traduits en français ou en anglais, et si les documents ne parviennent pas à la société de gestion dans un délai minimum de 15 jours avant l'assemblée (en particulier pour donner le temps à la société de gestion d'examiner les documents et les résolutions et déterminer son vote), ou pour tout autre motif porté à la connaissance des assemblées générales.

Ainsi, la société de gestion exerce les droits de vote chaque fois qu'elle le juge nécessaire et que cela est réalisable.

Concernant les cessions temporaires de titres, la société de gestion n'autorise pas l'utilisation de ses droits de vote par les tiers emprunteurs.

## **2.2 Principaux critères de vote retenus par le Groupe Neuflyze OBC Asset Management lors de résolutions présentées à une assemblée**

Les principaux points examinés pour déterminer la politique de vote sont :

- a) la société de gestion suivra tout particulièrement les recommandations fournies par l'AFG dans le cadre de son programme de veille des émetteurs composant le SBF 120, concernant la nomination et la révocation des organes sociaux, des administrateurs et les conventions réglementées
- b) décisions entraînant une modification des statuts par l'émetteur :
  - refus d'une transformation de la société vers un régime de commandite ou assimilé,
  - acceptation en revanche d'une transformation de la société du régime de commandite ou assimilé vers un régime de société anonyme,
  - acceptation d'une proposition de transfert de siège social vers un pays disposant d'une place financière admise parmi la liste des marchés réglementés autorisés ; refus dans un cas différent,
  - modification du capital social, voir d) programmes d'émission de titres ou relatifs aux titres de l'émetteur.
- c) approbation des comptes et affectation des résultats :
  - refus d'approbation dans le cas d'une réserve explicite des commissaires aux comptes.
- d) programmes d'émission de titres ou relatif aux titres de l'émetteur :
  - refus des projets d'émissions sans droits préférentiels de souscription,
  - refus des projets d'émission en période d'OPA/OPE,
  - refus des projets de mise en place de droits de vote multiples,
  - refus des dispositifs anti-OPA (ex : % minimal de détention de droits de vote pour lancer une OPA...),
  - refus d'émission d'actions sans droit de vote attaché.

## 2.3 Schéma pratique

Le président du directoire de Neuflize OBC Asset Management, et les présidents des filiales Fontenay Gestion et Neuflize Private Assets (qui forment avec le déontologue la commission permanente des votes) nomment deux responsables de la politique de vote définie pour les entités du groupe NOAM et de son exercice à l'effet de signer les pouvoirs aux fins de voter aux assemblées.

Selon les critères retenus, le gérant responsable de la procédure de vote ou son adjoint établit la liste des sociétés auxquelles Neuflize OBC Asset Management veut participer à l'assemblée avec les OPCVM concernés.

Cette liste est susceptible d'évoluer au regard de l'évolution des positions et de leurs valorisations pour respecter en permanence le principe de minimum consolidé de 2 millions d'euros. Cette liste peut faire l'objet d'additions à la demande de gérants de chacune des entités du périmètre de vote qui souhaiteraient une participation particulière à une Assemblée Générale, même si le seuil de 2 millions d'euros n'est pas atteint ; en particulier, des positions significatives en pourcentage du capital d'un émetteur peuvent être détenues sans que le seuil de 2 millions d'euros soit atteint (cas notamment des small et mid caps).

Pour éviter aux gérants concernés l'impossibilité de mouvementer les positions en raison des blocages de titres associés à l'exercice du vote, il est décidé de ne participer que pour la moitié des quantités disponibles.

Ainsi, les personnes chargées de l'administration des votes :

- Effectuent les demandes de renseignements auprès des dépositaires/conservateurs concernés,
- Réceptionnent les documents (pré-annonces, annonces, bulletin de vote), réalisent un suivi daté des documents reçus et procèdent aux relances si nécessaire,
- Transmettent les documents reçus des dépositaires/conservateurs au gérant responsable de la procédure ou son adjoint pour analyse et traitement.

*NB : la politique de vote porte sur les seuls opcvn relevant de l'ensemble consolidé NOAM dont les titres sont déposés chez CACEIS.*

Si les personnes en charge de la politique de vote l'estiment nécessaire, elles peuvent saisir une commission composée des présidents de Neuflize OBC Asset Management, FGA, Fontenay Gestion et Neuflize Private Assets et du déontologue pour :

- examiner et régler les éventuels conflits d'intérêts et désaccords vis-à-vis de la politique de vote,
- examiner et décider de la conduite à adopter vis-à-vis des Assemblées dont les projets de résolutions apparaissent non conformes aux critères retenus par le groupe Neuflize OBC Asset Management,
- gérer toute demande particulière d'un gérant habilité appartenant du groupe Neuflize OBC Asset Management qui souhaiterait participer à une Assemblée Générale.

Les gérants habilités du groupe Neulize OBC Asset Management sont informés de l'existence de cette Commission.

Dans le cadre du programme de veille de gouvernement d'entreprise mis au point par l'AFG, il sera demandé à cette dernière qu'elle adresse également (destinataires actuels : Directoire de Neulize OBC Asset Management) une copie de ses alertes aux responsables nommés de la politique de vote, au Middle Office et au déontologue afin que le dossier d'une Assemblée ayant fait l'objet d'une alerte et transmis pour analyse à la Commission soit complet.

## **2.4 Logiciel de prestation de vote**

Afin d'améliorer la prise en charge de l'application de la politique de vote des entités du groupe NOAM, il a été décidé de doter les personnes responsables du logiciel ISS-Votex. Ce logiciel, qui facilite l'application pratique de la politique de vote selon les principes édictés dans la présente procédure a été mis en service courant 2007.

## **2.5 Examen des résolutions**

Trois cas se présentent :

- A l'analyse, les gérants désignés jugent recevables l'ensemble des résolutions selon les principes retenus par le groupe Neulize OBC Asset Management et considèrent que l'intérêt des porteurs est préservé : dans ce cas, les pouvoirs sont remplis, signés et renvoyés au dépositaire ou à la société dans le cas de titres nominatifs.
- A l'analyse, une ou plusieurs résolutions ne répondent pas aux critères définis par le groupe Neulize OBC Asset Management ou bien les gérants considèrent que l'intérêt des porteurs n'est pas préservé. Dans ce cas, la Commission est informée via une note d'information à destination des Directoire de Neulize OBC Asset Management, de Neulize Private Assets, du président de Fontenay Gestion et du déontologue.
- Dans le cas d'une incertitude sur la rédaction du projet de résolution incriminé, un avis juridique interne au groupe sera demandé.

## **2.6 Cas des résolutions présentées pendant le déroulement d'une assemblée dont le Groupe NOAM n'a pas été informé préalablement**

Il est décidé que le groupe Neulize OBC Asset Management portera sur le formulaire de vote par correspondance un avis toujours négatif.

## **2.7 Compilation des votes et envoi des pouvoirs remplis et signés**

Les documents dûment complétés ainsi que le dossier complet (dont le texte de résolutions) sont archivés et une mise à jour du suivi des votes détaillé par assemblées et par résolutions est alors disponible sur le réseau. Les documents sont alors retournés dûment complétés au dépositaire concerné ou à la société (titres nominatifs).

Dans le cas de réception partielle des documents (relances sans suite), il est convenu que le groupe Neulize OBC Asset Management votera dans la mesure du possible à concurrence et à partir de copies des bulletins reçus.

**Attention : Aucun pouvoir ne doit partir « en blanc »**

## **2.8 Cas des pouvoirs avec désignation d'une personne dénommée**

Cette personne devra faire l'objet d'une autorisation donnée par l'un des responsables des votes, un membre des directoires du groupe Neulize OBC Asset Management ou un représentant qualifié de la SICAV (avec copie aux responsables des votes), lui permettant de participer valablement et physiquement à l'Assemblée. Dans ce cas, le Middle Office fera les démarches nécessaires à l'immobilisation des titres pour obtention des cartes d'admission pour les dossiers faisant l'objet du pouvoir et informera les gérants concernés par ces immobilisations.

La politique de vote sera préalablement définie par les responsables du vote du groupe Neulize OBC Asset Management, la personne mandatée devant suivre ces instructions de vote.

## **2.9 Cas des offres publiques OPA OPE**

Il ne s'agit pas d'une procédure de vote mais bien d'un acte de gestion (choix entre plusieurs solutions financières). Toutefois Neulize OBC Asset Management adoptera une politique générale et commune sur les différentes attitudes à adopter, la commission pourra donc être réunie à fin de décision.

## **2.10 Reporting de l'exercice des votes**

Conformément aux obligations réglementaires et aux obligations d'information, il est établi par les responsables des votes un reporting annuel présenté pour validation aux organes sociaux de NOAM et des filiales concernées, basé sur les états statistiques tenus à jour au fil des AG et des participations à celles-ci.

## **3 Annexe**

Gérant responsable : Emmanuel SOUPRE

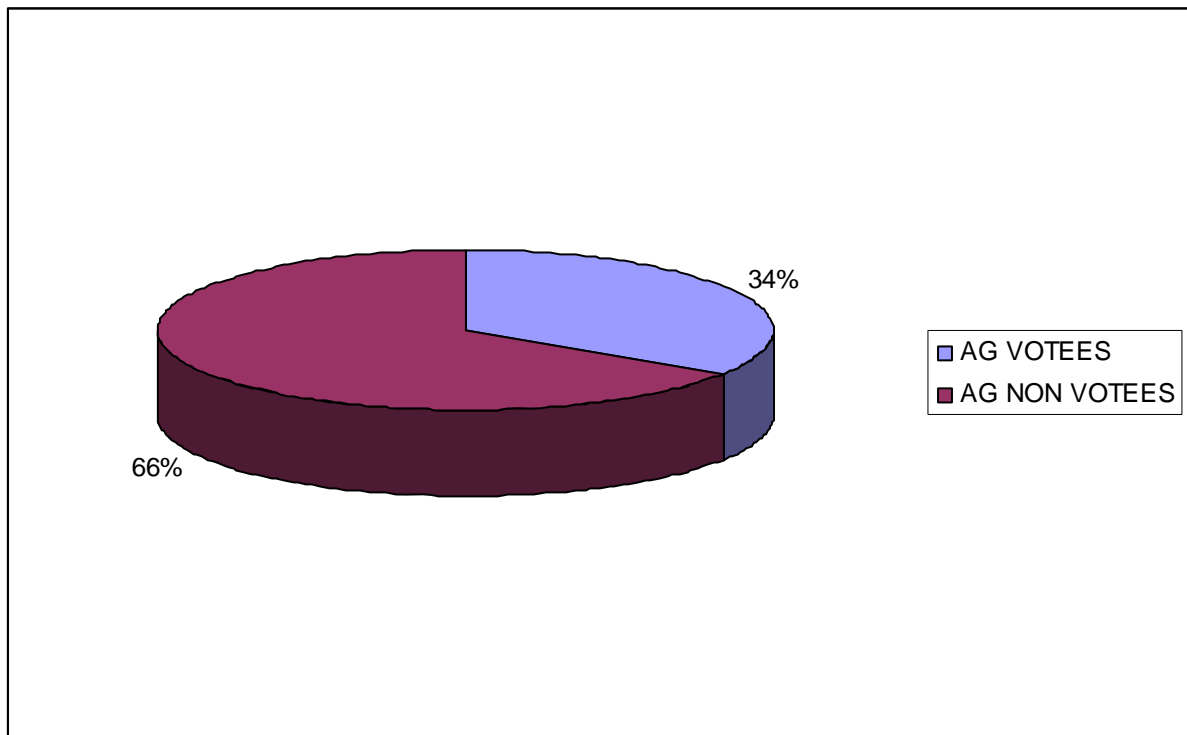
Responsable adjoint : Marie-Christine BENNIS

Back-up : Celine Mathias

## **- ANALYSE GLOBALE DES VOTES :**

### **1) Vote effectif aux assemblées générales :**

Nombre d'OPCVM participant au vote	Nombre total d'assemblées reçues	Nombre d'AG non votées	Nombre AG votées	Pourcentage d'AG votées
54	189	124	65	34%



## 2) Raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs.

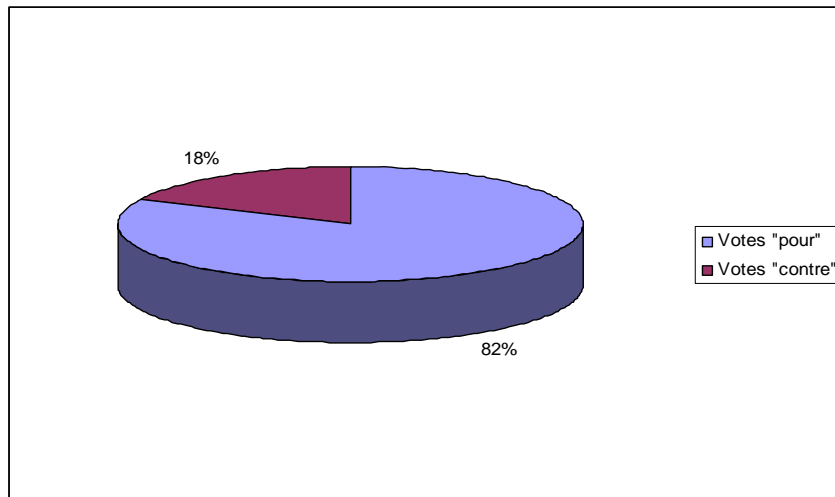
Positions globalisées inférieures à 2 millions.

## 3) Liste des assemblées ayant fait l'objet d'un vote :

NOM DE LA SOCIETE	DATE DE L'ASSEMBLEE	NOM DE LA SOCIETE	DATE DE L'ASSEMBLEE
ZODIAC	08/01/2008	TOTAL	16/05/2008
LAFARGE	18/01/2008	GAZ DE France	19/05/2008
SODEXHO ALLIANCE	22/01/2008	ELECTRICITE DE France	20/05/2008
NEXANS	10/04/2008	SIPH	20/05/2008
CIMENTS Français	14/04/2008	BNP PARIBAS	21/05/2008
CARREFOUR	15/04/2008	CREDIT AGRICOLE	21/05/2008
ERAMET	16/04/2008	LEGRAND	22/05/2008
CAP GEMINI	17/04/2008	NATIXIS	22/05/2008
GEODIS	17/04/2008	VALLOUREC	26/05/2008
Schneider	21/04/2008	France TELECOM	27/05/2008
AXA	22/04/2008	SOCIETE GENERALE	27/05/2008
CNP ASSURANCES	22/04/2008	AEROPORT DE PARIS	28/05/2008
I'OREAL	22/04/2008	EDF ENERGIES NOUVELLES	28/05/2008
BOUYGUES	24/04/2008	PEUGEOT	28/05/2008
VIVENDI	24/04/2008	CASINO GUICHARD PERRACHON	29/05/2008
CGG VERITAS	29/04/2008	BUREAU VERITAS	02/06/2008
DANONE	29/04/2008	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	05/06/2008
IPSOS	29/04/2008	PPR	09/06/2008
LISI	29/04/2008	BIOMERIEUX	12/06/2008
PAGES JAUNES GROUPE	29/04/2008	RUBIS	12/06/2008
SUEZ	06/05/2008	TOUAX	18/06/2008
VEOLIA ENVIRONNEMENT	07/05/2008	ALSTOM	24/06/2008
GAUMONT	07/05/2008	Location de voitures.com	27/06/2008
SCOR SE	07/05/2008	AIR France	10/07/2008
AIR LIQUIDE	07/05/2008	CARREFOUR	15/07/2008
LAFARGE	07/05/2008	SUEZ	16/07/2008
ACCOR	13/05/2008	GAZ DE France	16/07/2008
ESSILOR INTERNATIONAL	14/05/2008	NATIXIS	29/08/2008
SANOFI AVENTIS	14/05/2008	FAIVELEY	17/09/2008
CHRISTIAN DIOR	15/05/2008	PERNOD RICARD	05/11/2008
EULER HERMES	15/05/2008		
LVMH	15/05/2008		
VINCI	15/05/2008		

#### 4) Répartition des votes :

Nombre de résolutions votées	Nombre de votes "pour"	Nombre de vote "contre"	Pourcentage de votes négatifs
1061	874	187	18%

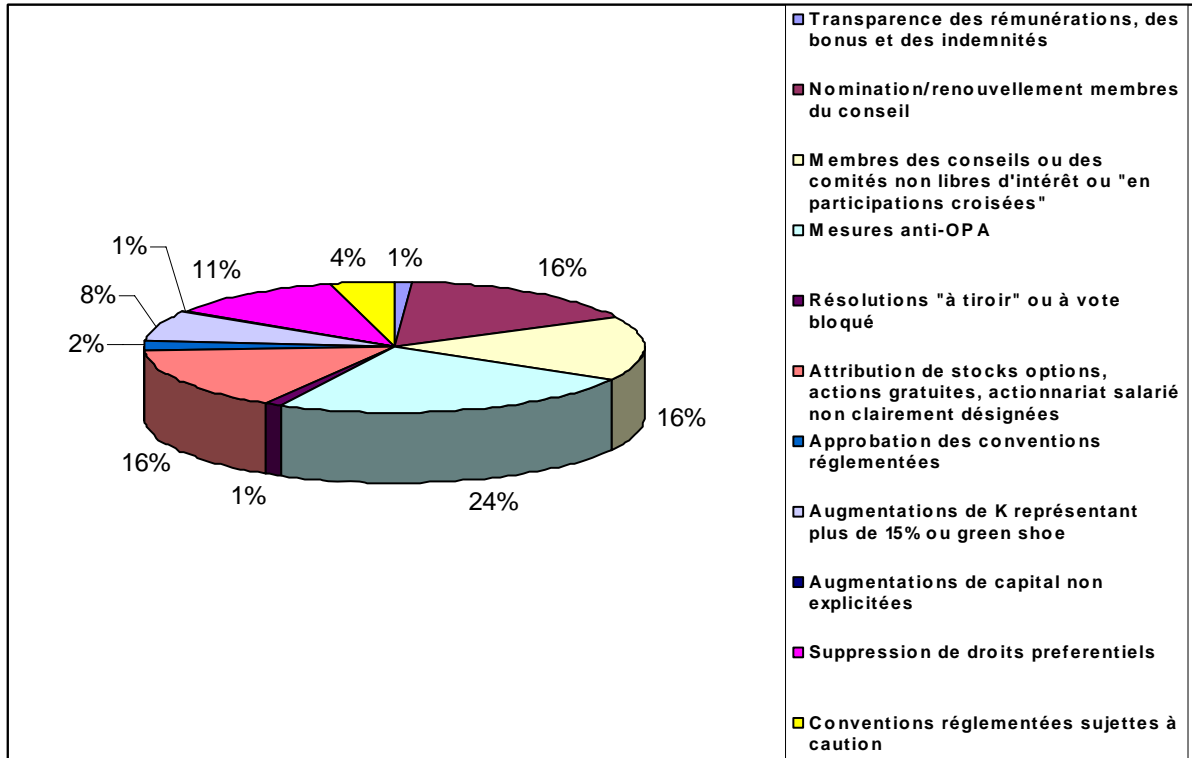


## **- ANALYSE DES VOTES D'OPPOSITION :**

### 1) Analyse globale :

<b>Thèmes des résolutions</b>	<b>Nombre de résolutions votées</b>
Transparence des rémunérations, des bonus et des indemnités	2
Nomination/renouvellement membres du conseil	30
Membres des conseils ou des comités non libres d'intérêt ou "en participations croisées"	30
Mesures anti-OPA	45
Résolutions "à tiroir" ou à vote bloqué	2
Attribution de stocks options, actions gratuites, actionnariat salarié non clairement désignées	29
Approbation des conventions réglementées	4
Augmentations de K représentant plus de 15% ou green shoe	14
Augmentations de capital non explicitées	1
Suppression de droits préférentiels	21
Conventions réglementées sujettes à caution	8

**-Répartition des votes négatifs par catégories de résolutions :**



## 2) Analyse détaillée :

	Résolutions rejetées	Motif
AG ZODIAC 08/01/2008	N°6 et 7	N°6: Programme de rachat d'actions, N°7: Renouvellement d'un membre du conseil de surveillance
AG LAFARGE 18/01/08	N°1	N°1: Délégation de compétence au Conseil d'administration afin de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires dénommés.
AG SODEXHO ALLIANCE 22/01/2008	N°4	N°4: Programme de rachat d'actions
AG NEXANS 10/04/2008	N°18 et 19	N°18: Option de souscription et d'achat d'actions, N°19: Attribution d'actions gratuites
AG CARREFOUR 15/04/2008	N°3 à 9, N°1, N°14	N°3 à 9 : Approbation de conventions réglementées, N°11: Programme de rachat d'actions, N° 14 : Attribution d'actions gratuites.
AG ERAMET 16/04/2008	N°4, N°8, N°9,	N°4 : Convention réglementée (indemnités de fin de mandat du PDG), N°8: Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques d'achat dans le cadre de l'exception légale de réciprocité, N°9: Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.
AG CAP GEMINI 17/04/2008	N°11, N°15, N°16, N°17, N°19	N°11: Programme de rachat d'actions, N°15: Augmentation du capital sans DPS, N°16: Option sur allocation (green-shoe), N°17: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apports en nature, N°19: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique.
AG GEODIS	Résolutions rejetées	Motif

17/04/2008	N°19	N°19: Autorisation d'acheter des actions de la société
AG AXA 22/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°6 à 14, N°15, N°16, N°17,	N°6 à 14: Nominations et ratification de la cooptation d'administrateurs représentant les salariés actionnaires, N°15: Programme de rachat d'actions, N°16: Attribution d'actions gratuites, N°17: Option de souscription et d'achat d'actions.
AG CNP ASSURANCES 22/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°6, N°7, N°9, N°11, N°12	N°6: Ratification de la cooptation au conseil d'un administrateur, N°7: Programme de rachat d'actions, N°9: Augmentation de capital avec DPS, N°11: Option de souscription et d'achat d'actions, n°12: Attribution d'actions gratuites.
AG BOUYGUES 24/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°5 à 7, N°9, N°11, N°12, N°13	N°5 à 7 : Nomination d'administrateur, N°9! Programme de rachat d'actions, N°11: Option de souscription et d'achat d'actions, N°12: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique, N°13: Maintien des délégations et autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique,
AG VIVENDI 24/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°17 et 18	N°17: Options de souscription et d'achat d'actions, N°18: Attribution d'actions gratuites
AG CGG VERITAS 29/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°11, N°14, N°16, N°18	N°11: Augmentation de capital avec DPS, N°14: Option sur allocation (green-shoe), N°16: Option de souscription et d'achat d'actions, N°18: Attribution d'actions gratuites
AG DANONE 29/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°16	N°16: Programme de rachat d'actions.
AG IPSOS	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>

29/04/2008	N°10 ET 11, N°12, N°14, N°15, N°16, N°17, N°19, N°24, N°25, N°29, N°30, N°31	N°10 et 11: Renouvellement d'administrateurs, N°12: Programme de rachat d'actions, N°11: Augmentation de capital avec DPS, N°14: Augmentation de capital sans DPS, N°15: Augmentation de capital sans DPS "au fil de l'eau", N°16: Option sur allocation (green-shoe), N°17: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange, N°19: Augmentation de capital sans DPS résultant de l'émission de titres par des filiales d'IPSOS, N°24: Attribution d'actions gratuites, N°25: Option de souscription et d'achat d'actions, N°29: Maintien des délégations et autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique, N°30: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique, N°31: Autorisations de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique.
AG LISI 29/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°8 et 9	N°8: Augmentation de capital trop forte, N°9: Rémunération-bonus non transparent.
AG PAGES JAUNES GROUPE 29/04/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N° 5,6 et 7	N°5: Programme de rachat d'actions, N°6 et 7: Nomination d'administrateurs.
AG SUEZ 06/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°6 à 10, N°14	N°6 à 10: Renouvellement d'administrateurs, N°14: Augmentation de capital sans DPS.
AG VEOLIA ENVIRONNEMENT 07/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°14, N°16, N°21	N°14: Options de souscription et d'achat d'actions, N°16: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique, N°21: Introduction d'une limitation des droits de votes,
AG AIR LIQUIDE 07/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°10 et 19	N°10: Approbation d'une convention réglementée, N°19: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique.
AG ACCOR 13/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°8,13, N°15	N°8: Approbation d'une convention réglementée, N°13: Option de souscription et d'achat d'actions, N°15: attribution d'actions gratuites,

	Résolutions rejetées	Motif
AG ESSILOR INTERNATIONAL 14/05/2008	N°22 et 25	N°22: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports en nature, N°25: Introduction d'une limitation statutaire des droits de vote.
AG EULER HERMES 15/05/2008	N°8 et 9, N°10, N°15	N°8 et 9: Renouvellement et ratification de la cooptation au conseil d'administrateurs, N°10 : Programme de rachat d'actions, N°15: Attributions d'actions gratuites.
AG LVMH 15/05/2008	N°5, 6 ET 8, N°12, N°13, N°14,	N°5, 6 et 8: Nomination et renouvellement d'administrateurs, N°12: Attribution d'actions gratuites, N°13 : Augmentation de capital réservé à plusieurs catégories de personnes, N°14: Option de "sur allocation" (green-shoe)
AG VINCI 15/05/2008	N°20	N°20: Attribution d'actions gratuites.
AG TOTAL 16/05/2008	N°6, N°17	N°6: Approbation d'une convention réglementée, N°17: Attribution d'actions gratuites, A: Révocation d'un administrateur.
AG GAZ DE France 19/05/2008	N°10, N°11	N°10: Programme de rachat d'action, N°11: Attribution d'actions gratuites.
AG ELECTRICITE DE France 20/05/2008	N°6	N°6: Programme de rachat d'actions.
AG BNP PARIBAS 21/05/2008	N°14, N°15, N°16, N°22	N°14: Augmentation de capital sans DPS, N°15: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange, N°16: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports en nature, N°22: Options de souscription et d'achat d'actions,

	Résolutions rejetées	Motif
AG CREDIT AGRICOLE 21/05/2008	N°7 A 9 ET 12 A 14, N°17, N°19, N°20, N°21, N°22	N°7 à 9 et 12 à 14: Renouveau et nomination d'administrateurs, N°17: Programme de rachat d'actions, N°19: Augmentation de capital sans DPS, N°20: Option sur allocation (green-shoe), N°21: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports en nature, N°22: Augmentation de capital sans DPS "au fil de l'eau"
AG LEGRAND 22/05/2008	N°6 à 15	N°6 à 15: Ratification de la cooptation au conseil et renouvellement d'administrateurs,
AG NATIXIS 22/05/2008	N° 6 et 7	N°6: Programme de rachat d'actions, N°7: Options de souscription et d'achat d'actions.
AG VALLOUREC 26/05/2008	N°9 et 16	N°9: Autorisations d'émission de BDSA en période d'offre publique, N°16: Attribution d'actions gratuites,
AG France TELECOM 27/05/2008	N°6	N°6: Programme de rachat d'actions
AG SOCIETE GENERALE 27/05/2008	N°9 et 16	N°9: Programme de rachat d'actions, N°16: Attribution d'actions gratuites.
AG AEROPORT DE PARIS 28/05/2008	N°7, N°9, N°10, N°13, N°14	N°7: Programme de rachat d'actions, N°9: Augmentation de capital sans DPS, N°10: Option de sur allocation (green-shoe), N°13: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange, N°14: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports en nature.
AG EDF ENERGIES	Résolutions rejetées	Motif

NOUVELLES 28/05/2008	N°12, N°17, N°20	N°12: Programme de rachat d'actions, N°16: Augmentation de capital sans DPS, N°17: Option sur allocation (green-shoe), N°20: Maintien des délégations et autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique.
AG PEUGEOT 28/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°12, N°14, N°15	N°12: Programme de rachat d'actions, N°14: Maintien des délégations et autorisations d'augmentation de capital en période d'offre publique, N°15: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique.
AG CASINO GUICHARD PERRACHON 29/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°5, N°6, N°9, N°10,	N°5: Programme de rachat d'actions, N°6: Renouvellement et ratification de la coopération d'administrateurs, N°9: Attribution d'actions gratuites, N°10: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique.
AG BOURBON 30/05/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°8 A 13, N°16, N°18	N°8 à 13: Ratification de la cooptation au conseil et renouvellement d'administrateurs, N°16: Programme de rachat d'actions, N°18: Options de souscription et d'achat d'actions.
AG BUREAU VERITAS 02/06/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°10	N°10: Programme de rachat d'actions.
AG COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN 05/06/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°4, N°7, N°14	N°4: Approbation de conventions réglementées, N°7: Approbation de conventions réglementées, N°14: Autorisation d'émission de BSA en période d'offre publique
AG PPR 09/06/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°8	N°8: Programme de rachat d'actions.
AG BIOMERIEUX 12/06/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°9	N°9: Suppression du droit préférentiel de souscription.

AG TOUAX 18/06/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°6	N°6: programme de rachat d'actions y compris en période d'offre publique.
AG Location de voitures.com	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°11	N°11: Délégation de compétence et de pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
AG CARREFOUR 15/07/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°6	N°6: Programme de rachat d'actions.
AG GAZ DE France 16/07/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°21, N°22, N°24, N°26, 27, 30,31, 34 à 37	N°21: Attribution d'actions gratuites, N°22: Options de souscription et d'achat d'actions, N°24: Programme de rachat d'actions, N°26, 27, 30, 31,34 à 37: Nomination d'administrateurs.
AG NATIXIS 29/08/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N°1, 2,3 et 5	N°1: Augmentation de capital avec DPS, N°2: Augmentation de capital sans DPS, N°3: Augmentation de capital sans DPS à l'effet de rémunérer des apports en nature, N°5: Option de "sur allocation " (green-shoe).
AG PERNOD RICARD 05/11/2008	<b>Résolutions rejetées</b>	<b>Motif</b>
	N° 13 et 15	N°13: Programme de rachat d'actions, N°15: Autorisations d'émission de BSA en période d'offre publique.